Insee Première

N° 1810

Juillet 2020

# Les salaires dans la fonction publique de l'État

## En 2018, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen baisse de 1,2 % en euros constants

En 2018, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 573 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, le salaire net augmente de 0,6 %. Avec le regain de l'inflation, le salaire net moyen en euros constants se replie nettement (– 1,2 % en 2018 après + 1,0 % en 2017).

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE baisse en euros constants de 1,4 % en 2018, tandis que celui des non-fonctionnaires diminue plus modérément (– 0,6 % en euros constants) principalement en raison de la baisse du nombre de contrats aidés, qui sont en moyenne moins rémunérés que les autres non-fonctionnaires. Les salaires baissent en euros constants à tous les niveaux de l'échelle salariale.

Le salaire net des femmes reste inférieur de 13,5 % en moyenne à celui des hommes. L'écart à âge, grade, catégorie et statut égaux est de 3,0 %.

Pour les salariés présents toute l'année en 2017 et en 2018 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen est quasi stable en euros constants.

Romain Bour (division Salaires et revenus d'activité, Insee)
Fanny Godet (sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP)

Fin 2018, la fonction publique de l'État (FPE) emploie 2,2 millions d'agents civils. Au cours de cette même année, le volume de travail de ces salariés civils – hors apprentis – s'élève à 2,0 millions d'équivalents temps plein (EQTP). Un peu plus des trois quarts des postes de ces agents sont situés dans les ministères, les autres dans des établissements publics administratifs (EPA). Près des trois quarts des agents sont fonctionnaires. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés relevant d'autres statuts tels que les ouvriers d'État et les enseignants des établissements privés sous contrat.

### Tous statuts confondus, le salaire net moyen baisse de 1,2 % en euros constants

En 2018, le **salaire net moyen en EQTP** des salariés civils de la fonction publique de l'État s'élève à 2 573 euros par mois *(figure 1)*, en hausse de 0,6 % en euros courants, après une augmentation plus marquée en 2017 (+ 2,1 %). Ce ralentissement provient notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice, après deux augmentations successives de 0,6 %, en juillet 2016 puis en février 2017. Il s'explique également par le report à 2019 de la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR) pour les fonctionnaires et, dans une moindre mesure, par le rétablissement du jour de carence. En revanche, la baisse du nombre de contrats aidés (– 42 % en EQTP), en moyenne moins rémunérés, contribue positivement à l'évolution du salaire net.

Le regain de l'inflation en 2018 (+ 1,9 % après + 1,0 % en 2017) entraîne une baisse de 1,2 % du **salaire net** moyen en euros constants (c'est-à-dire corrigé de l'inflation), après une hausse de 1,0 % en 2017 *(figure 2)*.

Le **salaire brut** moyen en EQTP s'élève à 3 186 euros par mois. Il augmente plus vite que le salaire net (+ 1,8 % en euros courants, contre + 0,6 %). Le plus grand

**1 Salaires mensuels moyens en équivalent temps plein dans la fonction publique de l'État en 2018**

| | Structure des effectifs en EQTP (en %) | Salaire brut moyen | | Salaire net moyen | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | 2018 (en euros) | Évolution 2017-2018 (% en euros constants) | 2018 (en euros) | Évolution 2017-2018 (% en euros constants) |
| Fonctionnaires | 73,6 | 3 380 | – 0,1 | 2 744 | – 1,4 |
| Non-fonctionnaires | 26,4 | 2 643 | 0,1 | 2 094 | – 0,6 |
| *Non-fonctionnaires hors contrats aidés* | *25,1* | *2 701* | *– 1,5* | *2 139* | *– 2,1* |
| Salariés des ministères | 77,2 | 3 229 | – 0,5 | 2 612 | – 1,6 |
| Salariés des établissements publics administratifs | 22,8 | 3 041 | 1,2 | 2 440 | 0,2 |
| **Ensemble (y compris contrats aidés)** | **100,0** | **3 186** | **– 0,1** | **2 573** | **– 1,2** |
| ***Ensemble hors contrats aidés*** | ***98,7*** | ***3 208*** | ***– 0,6*** | ***2 590*** | ***– 1,7*** |

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 73,6 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la fonction publique de l'État en 2018. Leur salaire net moyen est de 2 744 euros par mois en 2018, en baisse de 1,4 % en euros constants par rapport à 2017.
Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).
*Source : Insee, Siasp.*

dynamisme du salaire brut s'explique principalement par l'instauration d'une indemnité compensatrice spécifique à la fonction publique à la suite de la hausse de 1,7 point du taux de CSG au 1er janvier 2018. La hausse de la CSG a ainsi été neutralisée. Au-delà de ces mesures, l'augmentation du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires (+ 0,3 point en 2018) au titre de la réforme des retraites de 2010 a aussi contribué à freiner la progression du salaire net moyen, comme les années précédentes.

**2 Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la FPE depuis 2011**

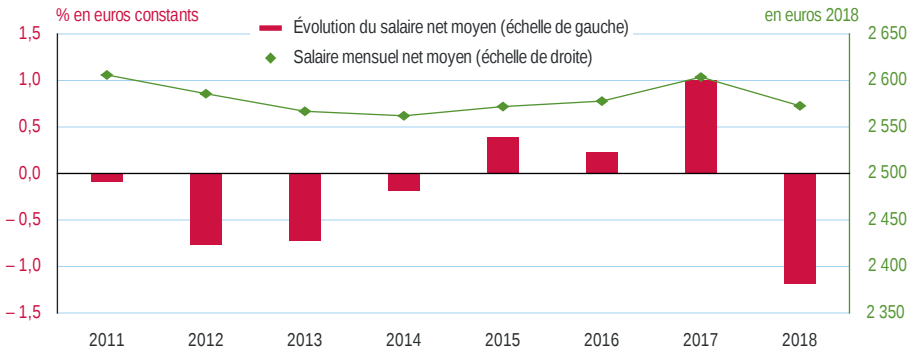


Note : évolutions y compris apprentis et internes entre 2011 et 2016 ; hors apprentis et internes entre 2016 et 2018.
Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).
*Source : Insee, Siasp.*

## Le salaire net moyen des fonctionnaires baisse de 1,4 %

En 2018, le salaire net moyen des fonctionnaires s'établit à 2 744 euros par mois, soit une baisse en euros constants de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Leur salaire brut moyen baisse de 0,1 %, à 3 380 euros par mois *(figure 3)*. Le salaire brut se décompose en trois parties : le **traitement indiciaire** (77 % du salaire brut moyen), les primes et rémunérations annexes (21 %) et l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (2 %). Le traitement brut moyen baisse de 1,2 % en euros constants. Peu de mesures statutaires ou catégorielles ont influé sur son évolution : il a marginalement bénéficié de la hausse en année pleine du point d'indice intervenue le 1er février 2017 ou, pour les premiers échelons des **grilles** des corps d'enseignants de l'Éducation nationale, des revalorisations au 1er septembre 2017, ainsi que de la création de nouveaux grades terminaux pour ces mêmes corps. Les primes et rémunérations annexes – incluant les indemnités, les rémunérations des heures supplémentaires, les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne temps (CET) – augmentent (+ 4,4 % en euros constants), ainsi que leur part dans la rémunération qui atteint 21 %, principalement du fait de la création de l'indemnité visant à compenser la hausse du taux de CSG.

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à la **catégorie hiérarchique** A. Leur salaire net moyen de 2 988 euros par mois est en baisse de 1,4 % en euros constants par rapport à 2017 *(figure 4)*. Les enseignants de catégorie A, qui représentent la moitié des effectifs des fonctionnaires de la FPE, perçoivent en moyenne 2 739 euros par mois, soit 1,5 % de moins sur un an. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B baisse de 2,0 %, à 2 456 euros par mois. Les fonctionnaires de la police et de l'administration pénitentiaire, qui représentent 36 % des fonctionnaires de catégorie B, perçoivent 2 515 euros en moyenne par mois (en baisse de 1,8 %). Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C baisse de 1,4 % et s'établit à 1 997 euros par mois.

## Pour les non-fonctionnaires, le salaire net moyen diminue de 0,6 %

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 094 euros nets par mois en 2018, en baisse de 0,6 % en euros constants. Cette baisse est moindre que pour les fonctionnaires, car le nombre de contrats aidés, en moyenne moins rémunérés, chute fortement (– 42 % en un an, après – 11 % en 2017). Toutefois, certains d'entre eux sont réemployés en contrats de droit public, principalement au sein du ministère de l'Éducation nationale. Hors contrats aidés, le salaire net moyen des non-fonctionnaires recule de 2,1 %.

**3 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2017 et 2018 pour les agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État**

| | Salaire 2018 (en euros) | Structure du salaire brut (en %) | Structure du salaire net (en %) | Évolution 2017-2018 (% en euros constants) | Contribution à l'évolution 2017-2018 du salaire brut (en point) | Contribution à l'évolution 2017-2018 du salaire net (en point) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Salaire brut** | **3 380** | **100** | **123** | **– 0,1** | **– 0,1** | – 0,2 |
| Traitement indiciaire brut | 2 618 | 77 | | – 1,2 | – 1,0 | |
| Indemnité de résidence et supplément familial* | 61 | 2 | | – 3,1 | – 0,1 | |
| Primes et rémunérations annexes | 701 | 21 | | 4,4 | 0,9 | |
| **Cotisations salariales (y c. CSG et CRDS)** | **– 636** | | **– 23** | **5,5** | | – 1,2 |
| **Salaire net** | **2 744** | | **100** | **– 1,4** | | **– 1,4** |

* Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.
Lecture : en 2018, le salaire brut baisse de 0,1 %. Le traitement brut contribue pour – 1,0 point à cette baisse et les primes et rémunérations annexes pour + 0,9 point.
Champ : France, agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires).
*Source : Insee, Siasp.*

## À corps, grade et échelon donnés, le pouvoir d'achat du salaire net baisse de 1,8 % en moyenne

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par **corps**, **grade** et **échelon**, se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, mais aussi des promotions et avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'**évolution du salaire net moyen** provient d'une part de ces modifications de structure et d'autre part de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. En 2018, à corps, grade et échelons donnés, le salaire d'un agent de la fonction publique de l'État est stable en moyenne en euros courants. En tenant compte de l'inflation, il diminue de 1,8 %. L'évolution de la composition des emplois contribue pour + 0,6 point à l'évolution du salaire net moyen.

## En moyenne, 2 612 euros nets par mois dans les ministères et 2 440 euros dans les EPA

En 2018, un salarié perçoit en moyenne 2 612 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 440 euros dans les EPA. Cet écart résulte des différences de structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans les ministères (55 % des salariés) que dans les EPA (28 %). Le salaire net moyen baisse de 1,6 % en euros constants dans les ministères, alors qu'il croît de 0,2 % dans les EPA en raison de la modification de la structure des emplois. De fait, de nombreux contrats aidés, au salaire plus faible, des établissements publics locaux d'enseignement en 2017 sont désormais employés par le ministère de l'Éducation nationale comme personnels d'assistance éducative, augmentant ainsi mécaniquement le salaire moyen des EPA et pesant sur celui des ministères. Hors contrats aidés, le salaire net baisse de 1,8 % dans les EPA et de 1,7 % dans les ministères.

## La baisse de pouvoir d'achat affecte tous les niveaux de l'échelle salariale

Le salaire net médian, qui partage les salariés de la FPE en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 2 378 euros par mois. Il suit la même évolution que le salaire moyen, en baisse de 1,4 % en euros constants *(figure 5)*. Les 10 % des salariés les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 538 euros nets par mois (1er décile ou D1) alors que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 3 704 euros (9e décile ou D9). Tous les déciles de l'échelle salariale diminuent en 2018 et le rapport interdécile D9/D1, qui est une mesure de l'éventail des salaires, est stable, à 2,41.

Le salaire net mensuel médian des fonctionnaires est de 2 501 euros, en baisse de 1,5 % en euros constants ; celui des non-fonctionnaires s'élève à 1 902 euros, en baisse de 1,2 % en euros constants. L'éventail des rémunérations est plus resserré pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, avec un rapport interdécile de 2,11 contre 2,57. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,12, contre 1,60 pour ceux de catégorie B et 1,58 pour ceux de catégorie C.

**4** Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2018 et des salariés présents en 2017 et 2018 dans la fonction publique de l'État

| | Salariés en 2018 | | | Salariés présents en 2017 et en 2018[1] | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Structure des effectifs (en %) | Salaire net moyen (en euros) | Évolution 2017-2018 (% en euros constants) | Structure des effectifs présents en 2017 et en 2018 (en %) | Proportion des effectifs présents en 2017 et 2018 par rapport aux effectifs de 2017 (en %) | Évolution de la RMPP[2] nette 2017-2018 (% en euros constants) |
| **Fonctionnaires** | **73,6** | **2 744** | **– 1,4** | **82,0** | **72,3** | **0,1** |
| *dont : catégorie A* | *49,0* | *2 988* | *– 1,4* | *54,0* | *72,0* | *0,3* |
| *catégorie B* | *14,0* | *2 456* | *– 2,0* | *16,2* | *75,0* | *– 0,5* |
| *catégorie C* | *10,5* | *1 997* | *– 1,4* | *11,8* | *71,3* | *– 0,4* |
| **Non-fonctionnaires** | **26,4** | **2 094** | **– 0,6** | **18,0** | **44,2** | **0,4** |
| **Ensemble** | **100,0** | **2 573** | **– 1,2** | **100,0** | **64,9** | **0,1** |
| Femmes | 60,9 | 2 425 | – 1,1 | 58,0 | 62,0 | 0,1 |
| Hommes | 39,1 | 2 803 | – 1,2 | 42,0 | 69,4 | 0,2 |
| Enseignants | 46,4 | 2 634 | – 1,5 | 49,1 | 68,9 | 0,2 |
| Non-enseignants | 53,6 | 2 519 | – 0,9 | 50,9 | 61,4 | 0,0 |
| Ministères | 77,2 | 2 612 | – 1,6 | 81,2 | 68,9 | 0,1 |
| EPA[3] | 22,8 | 2 440 | 0,2 | 18,8 | 51,9 | 0,0 |

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2017.
2. Rémunération moyenne des personnes en place.
3. Établissements publics administratifs.
Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).
*Source : Insee, Siasp.*

**5** Distribution des salaires mensuels nets en EQTP en 2018 dans la FPE

| | 2018 (en euros) | Évolution 2017-2018 (% en euros constants) |
|---|---|---|
| 1er décile (D1) | 1 538 | – 0,9 |
| 2e décile | 1 842 | – 1,6 |
| 3e décile | 2 035 | – 1,8 |
| 4e décile | 2 207 | – 1,6 |
| **Médiane** | **2 378** | **– 1,4** |
| 6e décile | 2 556 | – 1,3 |
| 7e décile | 2 800 | – 1,1 |
| 8e décile | 3 138 | – 1,0 |
| 9e décile (D9) | 3 704 | – 0,8 |
| **D9/D1** | **2,41** | **0,00 point** |

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État en équivalent temps plein (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).
*Source : Insee, Siasp.*

## À profil identique, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes

En 2018, le salaire net moyen en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 425 euros par mois, soit 13,5 % de moins que celui des hommes (2 803 euros ; *figure 4)*. Cet écart est identique à celui de 2017. L'écart est plus marqué au sein des salariés de catégorie A (16,1 %) et de catégorie C (13,9 %) que pour ceux de catégorie B (8,4 %). Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, 70 % sont des femmes. Cette part diminue progressivement lorsque l'on s'élève dans l'échelle salariale : elle atteint 41 % parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés. Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui sont, au sein de la catégorie A, moins rémunérés en moyenne que les autres salariés de la FPE. Le salaire net moyen en EQTP des enseignants est ainsi inférieur de 25,5 % à celui de leurs homologues non enseignants. Hors enseignants, l'écart de salaire entre hommes et femmes est plus faible au sein de la catégorie A (12,5 %), mais reste plus élevé que pour la catégorie B. La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles des hommes et des femmes dans la FPE : à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, exercice de l'activité dans un EPA ou un ministère identiques, les femmes perçoivent en moyenne 3,0 % de moins que les hommes (comme en 2017).

## La rémunération nette moyenne des personnes en place est quasi stable en euros constants

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent 65 % des effectifs de la FPE (72 % des fonctionnaires et 44 % des non-fonctionnaires ; *figure 4*). Le salaire net moyen de ce groupe de salariés présents deux années consécutives, appelé **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, est quasi stable : + 0,1 % en euros constants entre 2017 et 2018. L'augmentation en euros courants (+ 2,0 %), qui reflète les effets positifs des gains d'ancienneté et des progressions de carrière, est quasiment compensée par la hausse des prix (+ 1,9 %).

Parmi les fonctionnaires, la RMPP augmente pour la catégorie A (+ 0,3 % en euros constants) alors qu'elle baisse pour les catégories B (– 0,5 %) et C (– 0,4 %). Cela s'explique principalement par une progression de carrière plus rapide pour les fonctionnaires de catégorie A.

Outre les personnes en place, 20 % des salariés de la FPE en 2018 sont « entrants » courant 2017 ou courant 2018 ; 11 % des salariés de 2018 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2017 et qu'une partie de 2018, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. Enfin, 22 % des salariés de 2017 sont « sortants » en 2017 ou en 2018.

La baisse du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2018 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la faible dynamique de la RMPP contribue peu à l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble, à hauteur de + 0,1 point. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble pour – 0,8 point ; il reflète le fait que les jeunes générations entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (« effet de noria »). La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les salariés des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) est elle aussi négative (– 0,4 point).

## Sources

Les salaires et les effectifs de la FPE sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009.

Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans les ministères et les établissements publics administratifs de l'État en France hors Mayotte, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires, relevant de statuts particuliers ou bénéficiaires de contrats aidés. Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MENJ, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture par exemple. Les militaires sont exclus du champ de cette publication, de même que les apprentis.

Par rapport à la publication de l'*Informations Rapides* n° 81 du 26 mars 2020, l'évolution du salaire moyen dans la fonction publique de l'État entre 2017 et 2018 est inchangée (en net, comme en brut).

## Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de 10 000/(0,5 x 0,8) = 25 000 euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit 0,5 x 0,8 = 0,4 EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

L'**évolution du salaire net moyen** retrace, en plus des évolutions salariales individuelles, les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une évolution à structure constante, pour laquelle la structure des effectifs par corps, grade et échelon est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose par ailleurs entre les effets liés aux **évolutions de la rémunération moyenne de différents groupes (des personnes en place - RMPP -, des fluctuants, des entrants et des sortants)** et des effectifs de ces groupes. La définition des groupes n'est pas comparable avec celle publiée dans Donzeau *et al.* (2020), où le statut d'emploi est apprécié au 31 décembre de l'année considérée.

## Pour en savoir plus


- Donzeau N., Ba A., Pons Y., « En 2018, les contrats aidés chutent, les autres emplois publics augmentent », *Insee Première* n° 1797, avril 2020.
- « En 2018, le salaire net moyen dans la fonction publique baisse de 1,0 % en euros constants », *Informations Rapides* n° 81, Insee, mars 2020.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2019.
- Goussen J., Godet F., « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.



**Direction Générale :**
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
**Directeur de la publication :**
Jean-Luc Tavernier
**Rédacteur en chef :**
A. Goin
**Rédacteurs :**
A. Dugué,
P. Glénat, V. Quénechdu
**Maquette :** RPV
**Code Sage :** IP201810
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)

© Insee 2020


- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : https://www.insee.fr/fr/information/1405555


Insee
Mesurer pour comprendre